

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

26 Janvier 1980

DISCOURS
de M. le Bâtonnier **MERLE**



DISSERTATION

par M^e Lucien RAPP

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Alexandre-Fourtanier (Médaille d'Or)



ELOGE de Maître Henri JOLY

par M^e J.-M. DUCOMTE

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Henri-Ebelot (Médaille d'Argent)

Albert CAMUS

et la Justice des Hommes

Un procès bien plus étrange que celui de son étranger

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mes chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Il n'y a guère plus de vingt jours, mourrait Albert Camus. C'était il y a vingt ans.

Le 4 janvier 1960, au cœur d'une journée d'hiver sans chaleur, comme aujourd'hui, comme il en fait en Métropole, loin, très loin de de ce « froid bleu » qu'il aime, aux alentours de midi, — midi l'injuste cette fois ! — un pneu qui éclate, le tue.

Dans l'une des poches de son veston que l'on arrache au fracas des tôles, on retrouve... le billet du train qui devait, initialement, le ramener vers Paris.

Mais il est trop tard !

La vie ne l'emporte plus.

Ni la pauvreté, ni le soleil confondus dans le regard, sous les cieux de cette... autre France, pour si peu de temps encore, ne réjouiront plus ce cœur.

Camus ne sera plus jamais le témoin « impossiblement » muet de l'injustice et de la misère qui parcourent le monde.

Le 4 janvier 1960, au soir de cette journée funeste, nous ne mesurons pas encore tout ce que nous venons de perdre ; mais, vingt années plus tard, nous sentons bien tout ce qu'il nous manque !

o o o

La proximité de cet anniversaire, invite d'autant plus à un hommage, que le sujet s'y prête admirablement, par sa singulière actualité.

Aucune pensée peut-être ne convient mieux de nos jours aux enfants déseparés des sociétés de consommation que ce composé à la fois passionné et cohérent, de soumission à la vie, d'exigence intérieure et d'ouverture sur le monde.

Camus est le complice de toutes nos lassitudes actuelles, de toutes nos désillusions comme de nos défaillances.

Les tensions internationales peuvent trouver de nouveaux paroxysmes. Nous savons, désormais, que les nations s'épuiseront toujours à vouloir museler les consciences. La terre éclate à trop vouloir imposer les lois de la pesanteur à la sève qui monte ! le silence de l'homme seul, isolé dans sa dissidence, se fait un jour tumulte et les miradors n'y peuvent rien !

La morale dont le monde d'aujourd'hui a si confusément besoin, il nous la propose ; bien plus, il l'a vécue comme pour nous la mieux donner en exemple.

Elle repose sur une incroyable aptitude au bonheur, dont Edgar Poë énumère les quatre conditions majeures, en un programme qui résume assez bien l'existence d'Albert Camus :

- la vie en plein air ;
- l'amour d'un être ;
- le détachement de toute ambition ;
- la création.

« Un homme qui vaut — a dit Paul Valéry — est un système de contrastes heureusement assemblés ».

Et l'œuvre et la vie d'Albert Camus, valent peut-être plus encore parce qu'elles nous interrogent.

o o o

Mais nous ne sommes pas seulement des hommes. Nous sommes aussi des avocats. Et cette circonstance solennelle est, chaque année, l'occasion de nous la rappeler.

Les hommes sont interpellés par Camus. Nous le savons.

Des avocats peuvent-ils l'être ? Ils le sont.

Ils le sont d'abord parce que toute la personne de Camus rayonne d'un humanisme communicatif et que l'on fait un mauvais défenseur si l'on n'est pas d'abord un bon humaniste.

Ils le sont ensuite parce que toute son œuvre, toute sa vie, sont un combat permanent contre l'injustice, en faveur de la justice, et que celle-ci doit être l'occasion de tous nos engagements puisqu'aussi bien, celle-là est la référence perpétuelle de toute notre vie professionnelle.

Ils le sont, enfin, parce que Camus évoque, à trois reprises au moins, la justice des hommes.

Dans la confession de cet Etranger qui aurait pu être notre client ;

Dans la confiance de ce juge pénitent qui fut, paraît-il, notre confrère ;

Dans les réflexions sur la guillotine de ce chroniqueur judiciaire qui a été notre génial contemporain.

Ces ouvrages nous livrent plus qu'une philosophie, une idée, celle que Camus se faisait de la justice humaine.

C'est cette idée que j'ai choisi de vous présenter.

Un curieux procès, vous l'allez voir, que celui que livre ainsi Camus.

Bien plus étrange en vérité que celui de son Etranger.

o o o

Mais que Camus sait-il donc de la justice des hommes ?

Pour commencer, ce que sa mère lui en a dit. Elle n'est pas très instruite, Catherine Camus, mais elle lui raconte un jour, cette anecdote dont le héros malgré lui est Lucien Camus, le propre père de l'écrivain.

A Alger, on a jugé et condamné à mort, à la veille de la première guerre mondiale, le meurtrier d'une famille de fermiers. Le crime est particulièrement odieux et l'indignation de Lucien Camus est telle qu'il décide d'assister à l'exécution.

« Ce qu'il vit ce matin-là, nous dit Albert Camus, son fils, il n'en dit rien à personne. Ma mère raconte seulement qu'il rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusant de parler, s'étendit un moment sur le lit et se mit tout à coup à vomir. Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules dont on la masquait. Au lieu de penser aux enfants massacrés, il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le cou. »

L'anecdote est reprise par Meursault, l'Etranger, mais c'est Camus qui finalement en tire une conclusion brutale : « quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir qu'elle est destinée comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. »

Ce que sait Camus de la justice des hommes, c'est, ensuite, ce qu'il en a lu. Quelques ouvrages qui l'ont fait réfléchir parce qu'ils sont eux-mêmes l'histoire d'une condamnation à mort. Le Rouge et le Noir dont la parenté avec l'Etranger paraît évidente, Crime et Châtiment dont Camus connaissait d'autant mieux l'auteur qu'il en a mis en scène les œuvres les plus importantes, le Procès qu'il résumera en une interprétation du livre de Kafka qui est déjà, aux yeux de beaucoup, à elle seule, un premier récit de l'Etranger : « Joseph K. est accusé mais il ne sait pas de quoi. Il tient sans doute à se défendre mais il ignore pourquoi. Les avocats trouvent sa cause difficile. Entre-temps, il ne néglige pas d'aimer, de se nourrir ou de lire son journal. Puis il est jugé mais la salle du Tribunal est très sombre. Il ne comprend pas grand chose. Il suppose seulement qu'il est condamné mais à quoi, il se le demande. »

Enfin, Camus sait surtout, de la justice des hommes, ce qu'il en a vu : en tant que chroniqueur judiciaire à l'« Alger Républicain ».

Il en reste quelques articles d'anthologie et, fait exceptionnel, une photographie d'audience :

Au premier plan, voici la silhouette un peu tassée, d'un vieillard dont le regard clair sous des moustaches épaisses, semble aller dans la direction des journalistes : le Maréchal Pétain.

Précisément, au banc de la presse, ils sont tous penchés sur leurs copies : ils consignent les moindres détails d'un procès dont ils feront tout à l'heure la matière d'un article polémique.

Tous écrivent, sauf un, le troisième au second rang, à partir de la gauche. Son air est étonnamment absent. Il est étranger à l'audience. Déjà.

« L'un d'entre eux, beaucoup plus jeune, habillé en flanelle grise avec une cravate bleue, avait laissé son stylo devant lui et me regardait. Dans son visage un peu asymétrique, je ne voyais que ses deux yeux, très clairs qui m'examinaient attentivement sans rien exprimer qui fut définissable. Et j'ai eu l'impression bizarre d'être regardé par moi-même. »

o o o

Lorsque sa propre enfance est marquée du récit du bouleversement d'un père au retour d'une exécution publique, lorsque ses auteurs préférés sont précisément ceux qui ont si bien su raconter les vanités de la justice humaine, lorsqu'enfin, ses yeux se sont posés sur les visages des accusés, pour en sonder la profondeur au lieu d'en juger hâtivement les actes, alors, alors seulement, Camus peut écrire, certain d'être lu.

Qu'en reste-t-il ?

Trois ouvrages parmi tant d'autres, d'une vie littéraire exceptionnellement créatrice.

Deux romans, l'Etranger et la Chute, que l'on hésite à qualifier ainsi, tant ils paraissent chargés de moralités.

Un essai : « Réflexions sur la guillotine », qui constitue, après les « Réflexions sur la potence », d'Arthur Koestler et avec elles, l'étrange cheval de Troie d'abolitionnistes, avancé jusqu'au bord des murailles de la conscience des hommes pour mieux la faire chavirer.

o o o

Etrange fortune littéraire que celle de ce roman, précisément intitulé l'Etranger.

Il paraît en pleine occupation, malgré les difficultés matérielles des éditeurs et surtout la censure. Son auteur est, jusque-là, inconnu du public français.

Et il reçoit, immédiatement, un accueil insoupçonné.

Près de quarante années plus tard, sa gloire est inchangée puisque l'Etranger est, aujourd'hui, le livre de poche le plus vendu.

Il ne comporte pas deux cents pages. Il se lit en un peu plus d'une heure, à peine. Rien de plus pauvre comme moyens ! quoi de plus banal comme récit !

Et pourtant ...

« S'il ne restait, écrit Gaëtan Picon, dans son Panorama de la littérature française, comme témoignage de l'homme actuel dans quelques siècles, que ce court récit, on en prendrait une idée suffisante. »

« Classique, enfin, comme l'écrit Monnier, classique jusqu'à la moelle, presque puritain dans son goût du dépouillement, classique, c'est-à-dire volontaire et ordonné, comment expliquer qu'un roman aussi classique ait paru si novateur ? »

Peut-être tout cela, toutes ces contradictions et tous ces paradoxes, s'expliquent-ils par le fait que la fiction du roman n'est qu'apparence ; que Meursault est une création romanesque qui porte en elle toute la richesse d'un vécu ; que sa plainte épouse celle de tous ses contemporains, de chair et d'os et non de papier, de tous ces hommes détenus et condamnés à mort, ses frères en souffrance, de tous ces Sisyphe tenus à leur misérable condition dans un univers où l'appel humain ne reçoit pour toute réponse que le silence déraisonnable du monde.

« Donnant la parole à un homme qui, dans la vie, aurait bien été incapable de la prendre, écrit J.C. Brisville, et nous aidant ainsi à comprendre de l'intérieur l'innocence d'un prétendu coupable, Camus justifie, dès l'Etanger, l'entreprise de l'art qui est, il le dira plus tard, de « parler pour tous ceux qui ne peuvent le faire ».

Si l'Etanger est le récit des débuts, la Chute est celui de la fin, non de la fin d'une carrière littéraire au sens où l'on dit qu'elle s'appauvrit, — parce que Camus y est plus éblouissant que jamais, — mais de la fin d'une existence qui va s'achever, par hasard, moins de trois années plus tard.

La Chute est, par surcroît, le récit publié l'année qui précède celle de l'attribution du prix Nobel, celui qui, aux yeux de la critique, va marquer une étape, la dernière en l'occurrence, de cet itinéraire artistique, que les juges de Stockholm ont élu.

Curieuse fortune littéraire aussi, que celle de cette œuvre, devenue malgré elle, la conclusion d'une vie créatrice, à l'heure où elle-même se cherchait encore un destin.

Le hasard a épousé une fois de plus la nécessité.

Ce long monologue est la confidence d'un avocat déchu qui nous entraîne à reculons vers ce qu'il a été. Plus il progresse dans le temps qui s'est écoulé, plus il prend conscience de sa déchéance antérieure. Il ne remonte pas son passé ainsi qu'on a coutume de le dire, il y descend, il ne fait qu'y descendre, il y plonge, il y tombe, il y choit comme dans un puits dont le fond est l'immense tartufferie universelle.

Pourtant, au moment même où il se dénonce, il nous apparaît vertueux, son cheminement est celui dont nous voulons nous défier. Nous prenons une direction exactement inverse à la sienne.

Quelle leçon pour tous les hommes que celle de cet homme qui les invite à se reconnaître imparfaits !

Quelle leçon pour tous les avocats que celle de cet avocat qui les invite à se départir de leur orgueil !

Quelle leçon pour tous les juges que celle de ce juge qui les invite à n'acquiescer ce droit qu'après l'aveu de leur propre faiblesse !

o o o

La Chute et l'Étranger se trouvent de part et d'autre de l'œuvre de Camus.

Ils ne sont pas, pour autant, antagonistes.

L'itinéraire, différent, qu'ils proposent, conduit au même endroit.

Meursault est innocent du crime qu'il a pourtant commis, mais aux yeux de la justice, — de la justice de Camus, pitoyable et anonyme, dont le cœur ne bat que le temps d'une condamnation à mort, — aux yeux de cette justice-là, il sera reconnu coupable, par une décision qui confinerait à l'erreur judiciaire s'il ne demeurait, malgré tout, son acte ; au terme d'un procès, duquel il a été tenu à l'écart, même s'il en fut l'unique centre d'intérêt et la seule raison d'être.

Meursault, parfaitement extérieur, étranger à la justice des hommes, va, tout à coup et par hasard, s'y trouver confronté. Il s'y brûlera, sans cesser de conserver à nos yeux, son innocence originelle, dans un renversement de situation qui nous place soudain en position de juge de ses propres juges.

Son sacrifice n'aura donc pas été inutile, même s'il ne l'a pas voulu puisqu'il ne reprend conscience qu'au seuil de la mort.

Clarence est, à l'inverse de Meursault, foncièrement coupable. A ses yeux et puis aux nôtres. Non à ceux de cette justice dont il vient, puisque, lui aussi, en est. Tout son effort va consister à se dégager de cette prison d'innocence dans laquelle on tente de l'enfermer. Il n'y parvient qu'au prix d'un dédoublement de personnalité qui le conduit et nous conduit, par conséquent, de comédie en mensonge, de vérité en aveu, d'humour en amertume, en position de juge de la justice.

Il se perd volontairement. Il se sacrifie en pleine lucidité. Et son sacrifice est d'autant moins inutile qu'à défaut de nous amener à reviser nos jugements, il introduit, dans nos cœurs, un doute ; un doute insidieux qui fait progressivement un ravage parmi ces idées générales dont Camus regrettait après le philosophe Alain tout le mal qu'elles peuvent faire.

Meursault est de ceux qui n'auraient jamais dû prendre la parole comme nous le rappelions, de ceux auxquels Camus la prête, en les y aidant un peu. Et pourtant, il parle. Il finit même par crier, dans un débordement quasi mystique.

Clarence est de ceux qui la prennent sans arrêt, et à tout propos, de ceux qui ne cherchent pas les mots, de ceux qui s'enflamment, de ceux qui font profession de parler. Il finit par se taire. Et son silence est éloquent.

Meursault et Clarence ont cessé soudain d'être des spectateurs neutres ou des acteurs innocents du monde judiciaire. Ils se sont révoltés et leur révolte a eu pour point de départ l'instant où ils ont cessé d'accepter le rôle que la justice leur a assigné : celui d'un accusé que l'on prétend connaître mieux que lui-même, celui d'un avocat qui ne se satisfait pas des apparences de la vertu.

Mais leur révolte ne prend un sens, leur engagement n'acquiert une direction, que dans la référence à l'idée que Camus se fait de la

justice humaine, celle d'une mécanique implacable qui enferme les hommes sous une logique apparente, dans un système de causalité tel, qu'elle les rend étrangers à eux-mêmes, méconnaissables à leurs propres yeux.

Ces quelques impressions de lecture deviennent des certitudes dès lors que Camus avance vers nous le visage découvert. Dans son essai sur la peine capitale, par exemple.

o o o

Camus est partisan de l'abolition de la peine de mort.

Non pour des raisons vaguement humanitaires, non par naïve croyance en la bonté de l'homme, non par conviction religieuse ou morale ;

Mais par philosophie :

Parce qu'à l'échelle de l'absurde, la mort ne se justifie que dans la perspective de l'immortalité : parce que la peine capitale est une absurdité dans un monde laïcisé.

Cela ne signifie pas pour autant que Camus s'abstienne de donner à sa démonstration des arguments très réalistes.

A ses yeux, la peine capitale revêt, en premier lieu, le vice de l'hypocrisie.

Voici une peine qui subsiste au prétexte que l'exemplarité en fait un rempart de la Société contre le crime alors que l'on exécute dans une clandestinité coupable.

Que l'on commence par montrer cette obscénité si l'on veut faire un véritable exemple. Et l'on verra les honnêtes gens vomir de dégoût.

Que rien ne soit dissimulé de l'abomination de ce spectacle ! ni de l'angoisse du condamné, ni du sadisme des bourreaux, ni du remord des prêtres !

Rien ! ni l'expression désespérée de ces têtes privées de corps, ni les contorsions absurdes de ces corps privés de têtes !

Ni le sang, ni les cris, ni les larmes !

Que l'on filme la scène à l'époque des grands moyens de communications de masse, que l'on établisse la statistique de ceux que la pensée du châtement arrête en plein crime, à l'époque de l'ordinateur ; que l'on inspecte les déviations des bourreaux, ces drôles de fonctionnaires à l'époque des contrôles administratifs ; que l'on investigate jusqu'au tréfond de la conscience du condamné pour y surprendre l'horreur, à l'époque des scanners ou de l'introspection psychiatrique.

Et l'on sera édifié !

Au lieu d'une sanction raisonnable et justifiée, on reconnaîtra alors ce qu'est essentiellement la peine de mort : un vengeance qui n'ose dire son nom.

C'est le second des griefs que fait Camus à la guillotine, celui de relever d'un autre âge, d'avant que l'homme ne devienne un animal social.

Camus n'a pas de parti pris : l'homme était peut-être plus heureux à l'état de nature mais il vit, désormais, en société. Et la société se caractérise par rapport à la nature en ce qu'elle a des lois raisonnables qui ne doivent en rien à celles qui réglementent l'état de nature. Le talion est de l'ordre de l'instinct. Il ne peut être de l'ordre de la raison. Il y a contradiction dès lors que la loi reproduit les mouvements de nature, les ratifie en quelque sorte pour leur donner force légale.

Elle est d'autant plus manifeste, cette contradiction, que la société qui exerce sa vengeance, n'est pas innocente du crime qu'elle va punir. Toutes les sociétés humaines ont les criminels qu'elles méritent.

Lorsque les statistiques mondiales, par exemple, dénoncent la première place de la France, du point de vue de la consommation de l'alcool, il vient à l'esprit d'incriminer d'abord ceux qui en font ou en autorisent le commerce.

Enfin, Camus reproche à la peine capitale, d'avoir usurpé « un privilège exorbitant, en prétendant punir une culpabilité toujours relative par un châtement définitif et irréparable ».

« Tous ceux qui, comme moi, écrit-il, ont, à une époque de leur vie, suivi par nécessité un procès d'assises, savent qu'il entre beaucoup de hasards, dans une sentence, fut-elle mortelle. »

L'exécution de la peine capitale est, quant à elle, inexorable. Dès lors que le mécanisme est enclenché par les hommes, on ne peut arrêter son déroulement.

L'erreur commise devient irréversible.

Voilà bien une nouvelle contradiction majeure que celle d'une justice qui, si elle a un sens en ce monde, ne signifie rien d'autre que la reconnaissance de la solidarité des hommes dans l'erreur et dans l'égarement et qui s'arroge ainsi le droit de prononcer un jugement absolu.

Ainsi, chez Camus, la logique et la raison s'allient pour dénoncer l'illégitimité de cette sanction. Le réalisme de sa nature commande de la supprimer.

On devrait ajouter : son goût de la justice, son sens du doute, sa faculté de compassion.

A l'époque où la France demeure le dernier Etat de l'Europe Occidentale où la peine de mort est encore en vigueur, à l'heure où l'opinion est, à nouveau, saisi de ce vertige des consciences qui a déjà conduit bien des peuples à vaciller dans la voie de l'abolition, les réflexions de Camus sur la guillotine sont d'une singulière actualité.

o o o

Au terme de cet exercice, j'ai conscience d'encourir deux reproches :

Camus avait des partisans et des adversaires. Même après sa mort, ils continuent de former leurs factions ennemies.

Je crains, toutefois, moins les seconds que les premiers.

Aux détracteurs de Camus qui ne voient que son appartenance éphémère à un grand parti politique, en oubliant que son engagement n'a jamais été qu'universel, à ceux-là qui pourraient me reprocher trop de complaisance vis-à-vis de mon modèle, je réponds par l'explication de mon choix.

Je reconnais ma sympathie pour Meursault dont la souffrance est proche de ceux que l'exercice de notre métier m'a donné de rencontrer mais qui symbolise à mes yeux davantage la triste condition de l'homme absurde.

Je confesse une certaine confraternité qui m'unit à Maître Clamence. Sa lucidité et son humour m'ont séduit ; mais sa démonstration n'a pas ma totale adhésion car je crains, moi aussi, que sa chute ne soit en fait... une impasse.

J'avoue donc mes faiblesses, en invoquant l'excuse du nombre que forment les partisans, les admirateurs, les simples amis de Camus.

Voilà pourquoi c'est de ces derniers que je redoute, le plus, la critique.

A leurs yeux, je serais également suspect de complaisance, mais cette fois, vis-à-vis du texte, de la pensée de l'écrivain.

Je n'ai pas prétendu à la vérité, je n'ai même pas voulu l'atteindre.

Ce sont des impressions, mes impressions de lecteur, qui m'ont guidé davantage que la conviction de parvenir à sonder le fond de l'âme de Camus.

Elle n'étaient que prétexte à ces réflexions.

Impressions, prétexte, sans doute chimères.

Et lorsqu'on sait le sort que Sade réservait aux pourfendeurs de chimères : « Quiconque offense une chimère, n'offense rien », alors tout était peut-être permis.